

# COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

## Extrait du Registre des délibérations

### du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20250313-DEL\_2025\_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

**Date convocation** : 03/03/2025

**Secrétaire de séance** : Fabienne AGNOUX

**PRESENTS** : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Marie Claude AVELINO, Audrey PAREL, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINO, Francis GUILLOT.

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

**PROCURATION(S)** : Jacques GUILLAUMIE-BILLET donne procuration à Fernand ZANETTI.

### Délibération n° 2025-14

#### Tarifs de location des salles communales

Madame Amoreira propose les tarifs suivants quant à la location des salles communales pur 2025 :

#### Salle du 1000 club

- Pour les personnes résidant sur la commune

Calendrier	Salle seule	Salle + cuisine	Caution
En semaine	200 € / jour	250 € / jour	500 €
Le week - end	250 €	300 €	500 €

- Pour les personnes résidant hors de la commune

Calendrier	Salle seule	Salle + cuisine	Caution
En semaine	300 € / jour	350 € / jour	500 €
Le week - end	350 €	400 €	500 €

- Pour les Comités d'Entreprise

Location en semaine : 200€

Location le week-end : 400€

Caution : 500€

Cuisine en plus : 50€

Nota : pour toutes les locations un état des lieux sera effectué avant et après la location. Une attestation d'assurance sera exigée

- Pour les locations commerciales : séminaires, foire au vin.....

Calendrier	Salle seule	Salle + cuisine	Caution
Tous les jours	500 € / jour	550 € / jour	500 €

- Pour les associations communales :

Salles gratuites et caution donnée tous les 6 mois

- Pour les associations hors commune :

En semaine : 150€  
Week-end : 200€  
Caution : 500€  
Cuisine : 50€ en plus

*Nota : pour toutes les locations qui précèdent, un état des lieux sera effectué avant et après la location. Une attestation d'assurance sera exigée.*

**Location pour l'ajout de la salle dite "Club House" : 50€**

**Location du matériel de sonorisation : 50€ avec une caution spécifique et complémentaire de 500 €.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les tarifs proposés ci-dessus.**

**Membres : 14  
Présents : 11  
Représenté(s) : 1  
Nombre de votants : 12  
Exprimés : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0**

**Le Maire, Gérard BRETTE**

**La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.